



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU**

19 décembre 2018

(Article L 2121-15 et L 2121-25 du C G C T)

Heure début séance : 20h00
Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 14
Procurations : 4
Madame Carine GUILLO donne procuration à Yves KERISIT
Madame Marie-Danielle RIOU donne procuration à Jeanine GUILLOU
Monsieur Christian CORNEC donne procuration à Jean-Pierre LE COZ
Monsieur Alex KERIVEL donne procuration à Henri MOAN
Nombre de votants : 18
Secrétaire de séance : Pascal DAGORN

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du conseil précédent :
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Tarifs 2019

Monsieur Yves KERISIT, adjoint au maire, présente les tarifs proposés pour l'année 2019 qui sont inchangés par rapport à 2019.

Madame Jeanine GUILLOU regrette que la commission des finances ne se soit pas réunie comme chaque année pour les tarifs et vue les autres questions à l'ordre du jour.

Le cimetière

Concession 15 ans	110,00 €
Concession 30 ans	200,00 €
Columbarium 15 ans	360,00 €

VOTE : Unanimité

Droits de place

Industriel forain	31 € & caution 80 €
Cirque (- 500 m2)	31 € & caution 80 €
Professionnels	200 € & caution 80 €
Terrasses des commerçants (hors convention)	Forfait de 650,00 € par an, sinon 3 € par jour
Terrasses place de la République	Forfait de 1 000,00 € par an

Madame GUILLOU demande si les forfaits sont payés. Monsieur le Maire indique qu'il y a un peu de retard.

VOTE : Unanimité

Locations des salles

1) Conditions

Pour la réservation d'une salle pour quelque activité que ce soit, une demande écrite doit être faite en Mairie. Il est obligatoire de fournir une attestation d'assurance.

Les salles et l'office sont exclusivement réservés à titre gratuit aux associations.

La location pour des activités d'ordre privé (repas, apéritifs, soirées..) n'est pas autorisée.

La mise à disposition payante d'une salle (sans l'office) pourra être autorisée aux entreprises.

Les loueurs sont financièrement responsables de toute dégradation constatée après usage.

2) Mise à disposition des salles aux entreprises et professionnels.

Théâtre	Matinée ou après-midi	150,00 €
	Journée et soirée	300,00 €
Salle 3	Matinée ou après-midi	40,00 €
	Journée et soirée	80,00 €
Activités régulières	Somme forfaitaire annuelle	400,00 €

Monsieur le Maire indique que compte tenu de l'importance de l'occupation des salles, il sera nécessaire de s'équiper d'un logiciel de réservation des salles.

VOTE : Unanimité

LA BIBLIOTHEQUE

Communauté des communes	Abonnement	Tarifs	Caution
Adulte	Individuel	Gratuit	
Enfant (- 18ans)	Individuel	Gratuit	
Hors Communauté des communes et estivants			
Adulte	Individuel	20,00€	
Enfant (-18 ans)	Individuel	1 Abonnement adulte obligatoire par famille	

Prêt de liseuse	Individuel	En fonction de l'abonnement	50,00 €
------------------------	------------	-----------------------------	---------

VOTE : unanimité

2. Bilan de la Médiathèque

Monsieur la Maire donne la parole Hélène CROQ responsable de la médiathèque, pour dresser un premier bilan de l'ouverture de la médiathèque.

Elle annonce un nombre de 966 abonnés depuis le début de l'année 2018. Les années précédentes le nombre d'abonnés variait entre 500 et 600.

Sur ces 966 abonnés, 938 sont domiciliés sur la Communauté des communes du Cap-Sizun dont 439 à PONT-CROIX.

Entre le mois de mai et le 15 décembre, 15 212 documents ont été empruntés et il y a eu 9818 passages enregistrés à la médiathèque sur la même période.

Ces chiffres sont très positifs mais ils peuvent être partiellement dus à l'effet nouveauté, il faudra donc les observer sur plusieurs années.

Le nombre de passages et de documents empruntés montrent une nécessité de continuer à investir pour renforcer le fonds de la médiathèque.

3. Modification de la régie de médiathèque

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée que suite au déménagement et la réorganisation de la médiathèque, il est nécessaire d'actualiser les termes de la régie et donc de modifier la délibération de création de la régie.

Monsieur le Maire précise que la régie de recettes de la Médiathèque Jeanne NABERT est installée à la médiathèque, place du 8 mai 1945 et qu'elle a pour objet de permettre l'encaissement des recettes (abonnements et cautions) prévues par délibération du conseil municipal selon la réglementation en vigueur.

Il rajoute que les arrêtés concernant cette régie seront également mis à jour.

VOTE : unanimité

4. Suppression de la régie de la borne camping-cars

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que cela fait quelques années que la borne de services camping-cars située place de la Métairie a été supprimée et encore plus longtemps qu'elle ne fonctionnait plus.

Il précise que la régie mise en place pour la perception des recettes de cette borne est toujours active et qu'il convient que le conseil délibère pour supprimer cette régie afin de pouvoir régulariser la situation auprès du trésor Public

VOTE : unanimité

5. Achat du terrain cadastré AC n°21

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée que la commune souhaite faire l'acquisition du terrain cadastré AC n°21 d'une surface de 7 775 m² pour un montant de 20 000,00 € auprès de l'Evêché de Quimper et Léon. Cette acquisition a pour but de permettre l'aménagement d'un parking sur ce terrain afin de sécuriser l'accès au collège et de faciliter le stationnement le long de la RD n°765 aux abords du collège.

Monsieur le maire indique que ce parking sera destiné en premier lieu aux enseignants et aux parents d'élèves pour ainsi libérer les stationnements le long de la rue de la Liberté et des rues adjacentes au collège.

Ce terrain pourrait aussi à terme recevoir une salle multi-activités destinées à tous les établissements scolaires de la commune et aux associations qui utilisent actuellement le théâtre pour des activités physiques.

Monsieur le Maire précise qu'il a mandaté FIA pour réfléchir à une sécurisation de l'accès au lotissement de Lanéon.

Monsieur MOAN s'étonne que l'évêché étant propriétaire, il ne se charge pas eux-mêmes de ces aménagements vu qu'ils sont destinés à l'enseignement catholique.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite que ce soit un parking public ouvert à tous et que l'OGEC va participer aux travaux pour l'équivalent du montant de prix d'achat.

Il indique que quel que soit l'établissement scolaire, la sécurité des enfants est une préoccupation de la commune.

Madame GUILLOU demande dans ce cas ce qui est envisagé pour sécuriser la rue Marcel Pellay et l'accès à l'école Diwan qui est aussi problématique à certaines heures.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est engagée à la Communauté des Communes pour regrouper tous les services en lien avec l'enfance et la jeunesse dans les locaux du Lycée Jean Moulin. Avec le déménagement de l'école maternelle dans les locaux du groupe scolaire, l'école Diwan pourra être installée dans les locaux actuels de la maternelle Henri Matisse ce qui règlera de fait le problème.

VOTE : 14 voix Pour et 4 voix contre.

6. Dossiers de demande de DETR pour 2019

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que deux dossiers ont été déposés à la Préfecture pour la DETR 2019 : les jardins et parkings du Séminaire, et la Parking du collège.

Jardins et parkings du Séminaire :

Monsieur le Maire explique que cette demande devra permettre de compenser la perte des financements initialement prévus dans le cadre du protocole de revitalisation mais qui n'ont pu être finalement validés.

Monsieur le Maire précise que la consultation pour ces travaux est actuellement en cours. Le montant de la subvention sollicitée est de 120 000,00 €.

VOTE : unanimité

Achat et aménagement d'un parking près du collège :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un dossier de demande de DETR a été adressé à la Préfecture pour le financement de l'achat du terrain cadastré AC n°21, pour l'aménagement de l'accès à ce terrain ainsi que l'aménagement d'un parking de 20 places pour ce terrain.

Monsieur le Maire indique que ce parking permettra de sécuriser l'accès au collège et aux écoles de Roscodon et de faciliter le stationnement aux abords de ces établissements.

Le montant des dépenses est estimé à 100 830,00 € et le montant de la DETR sollicité est de 50 415,00 € soit 50% des dépenses.

VOTE : 14 voix Pour et 4 voix contre.

7. Contrat de Prévoyance pour les agents

Depuis 2013, la commune de PONT-CROIX participe au contrat groupe mis en place par le Centre de Gestion du Finistère pour la garantie prévoyance des agents de la collectivité. Le contrat est renouveler cette année, les consultations ont été faites par le CDG29.

VOTE : unanimité

8. Régularisation comptables des amortissements en assainissement

Monsieur le Maire indique que lors du transfert de la compétence assainissement collectif au SIVOM de la Baie d'Audierne, le Trésor Public en charge du transfert des comptes à constater un suramortissement des subventions pour une somme de 39 691,39 €.

Madame la Trésorière demande une délibération pour régulariser cela par une opération d'ordre non budgétaire (D1068/C1391).

VOTE : Unanimité

9. Achat d'un véhicule pour les services techniques

Monsieur Yves KERISIT, adjoint en charge des finances, présente à l'assemblée le résultat de la consultation qu'il a faite auprès de plusieurs fournisseurs de véhicules utilitaires pour l'achat d'un camion pour les services techniques.

Il ressort de cette consultation que l'offre la plus intéressante est celle pour un camion de marque Renault Master auprès du Garage Renault de Quimper pour un montant de 26 825,92 € HT avec une reprise de 1 500,00 € sur l'ancien camion soit un coût final de 25 325,92 €.

VOTE : unanimité

10. Décision modificative budgétaire n°4

Monsieur Le Maire indique à l'assemble qu'il est nécessaire de procéder à quelques modifications budgétaires pour permettre la clôture de l'exercice 2018 et pour prévoir les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget 2019.

Monsieur le Maire présente les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement :

C/60612 Energie – électricité :	+ 17 415,60 €
C/758 Produits divers de gestion courante :	+ 17 415,60 €

Section d'investissement :

Opération 044 Groupe scolaire c/2313 Immobilisations corporelles :	+ 35 000,00 €
Opération 049 Matériel et véhicules c/21571 Matériel roulant :	+ 25 000,00 €
Opération 074 Aire de covoiturage c/2313 Immobilisations corporelles :	+ 2 000,00 €
Opération 131 Matériel Divers c/2181 Autres immobilisations corporelles :	+ 5 000,00 €
Opération 082 Séminaire c/2313 Immobilisations corporelles :	- 65 000,00 €
Opération 138 Voirie c/2313 immobilisations corporelles :	- 2 000,00 €

VOTE : unanimité

11. Convention de gestion de la Cité musicale

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention de gestion établi entre la commune de Pont-Croix et le futur EPIC « Cité musicale ».

Cette convention définit les missions qui seront confiées par la commune à l'EPIC au fur et à mesure de l'avancement du projet. La mission première étant de porter, d'élaborer et d'accompagner l'évolution du projet culturel en parallèle de la rénovation des locaux qui seront à terme mis à disposition de l'EPIC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser, lui ou son représentant à signer la présente convention.

VOTE : 15 voix Pour et 3 voix contre

12. Statuts de l'EPIC « Cité musicale »

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il souhaite créer un Etablissement Public Industriel et Commercial pour porter le projet de « Cité Musicale ». Il précise que cet EPIC aura dans un premier temps d'accompagner le projet de création de la « Cité Musicale », de fédérer les différents partenaires du projet au sein de son conseil d'administration, d'organiser les animations de préfiguration de la future Cité Musicale, et à terme de gérer l'occupation des locaux de l'ancien petit séminaire qui seront mis à disposition par la commune de PONT-CROIX.

Il précise que les statuts ont été rédigés pour permettre d'accompagner l'avancement du projet sans nécessiter de modifications des statuts à chaque étape.

Madame GUILLOU demande à Monsieur le Maire de bien vouloir représenter l'ensemble du projet pour les journalistes et le public présent dans la salle qui n'ont pas assisté à la réunion informelle du conseil durant laquelle le projet a été présenté.

Monsieur le Maire accepte de représenter les grandes lignes du projet mais indique qu'une réunion publique sera organisée pour présenter le projet aux Pontécruiciens.

Monsieur le Maire rappelle que le but de la Cité musicale est de permettre de faire se croiser les pratiques amateurs et professionnelles dans des locaux adaptés (Bagad de Beuzec, école de musique du Cap, Cap Accueil, SLACS, chorale Da Capo,...), de leur offrir des salles de répétitions. Le but n'est pas que toutes ces associations s'installent à PONT-CROIX mais qu'elles y trouvent des salles pour des répétitions et des concerts.

A côté de cela des stages et académies de musique seront proposés pour les élèves de conservatoire, leur permettant de se former avec des professeurs professionnels. Chaque période de formation donnera lieu à des restitutions sous la forme de concerts à PONT-CROIX et alentours.

Monsieur le Maire précise qu'une étude va être lancée par les Monuments historiques pour une inscription ou un classement partiel du bâtiment ce qui permettrait d'obtenir des financements complémentaires importants.

Monsieur le Maire précise les étapes de la création de l'EPIC :

- vote des statuts et désignation des membres élus,
- réunion du CA avec les membres qualifiés,
- préparation du budget qui devra être approuvé par le conseil municipal.

Monsieur MOAN demande s'il y aura des embauches. Monsieur le Maire indique qu'il y a déjà un poste chargé du pilotage du projet qui sera transféré sur l'EPIC.

Concernant le budget, Monsieur le Maire indique que l'ordre d'idée pour 2019 est de 250 000,00 €. Le financement prévu est 1/3 de subventions publiques, 1/3 de billetterie, 1/3 de mécénats et apports privés.

A la question de Madame GUILLOU sur la chapelle Saint-Vincent, Monsieur le maire indique qu'une rencontre avec le nouveau président de l'œuvre de Saint-Joseph est prévue en janvier pour poursuivre les discussions.

VOTE : 15 voix Pour et 3 voix contre

13. Désignation des membres élus au sein du conseil d'administration de l'EPIC « Cité musicale »

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner les 5 membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'EPIC « Cité musicale » comme prévu par les statuts qui viennent d'être approuvés.

Il propose de désigner :

- Benoit LAURIOU,
- Odile DIVANAC'H,
- Yves KERISIT,
- Jean-Pierre LE COZ,
- Marie-Danielle RIOU.

VOTE : 15 voix Pour et 3 voix contre

Questions diverses

Question de Monsieur MOAN sur les travaux d'aménagement des jardins et parkings du Séminaire : Monsieur le Maire indique que la consultation est ouverte et que les entreprises ont jusqu'au 11 janvier pour répondre.

Madame GUILLOU demande comment cela se fait que l'office de tourisme est fermé : Monsieur le Maire indique qu'un nouveau directeur vient d'être recruté et qu'une réorganisation sera nécessaire.

Concernant les choucas, Monsieur le maire indique attendre toujours la réponse des services de l'Etat.

Pour la rue Emile ZOLA, les travaux d'assainissement auront lieu au 1^{er} semestre sous maîtrise d'œuvre du SIVOM.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de séance le 19 décembre 2018 à 22h45

Fait et affiché à PONT-CROIX, le 21 décembre 2018

Le Maire
Benoit LAURIOU



